

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 juin 2018

OBJET :

Adhésion à l'association « Accès aux droits - santé et solidarité » (AD2S)

**Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°3**

EXPOSE DES MOTIFS

L'association AD2S a pour objet la mise en œuvre d'un projet qui contribue, en complément des dispositifs législatifs et réglementaires, à faciliter l'accès aux droits, notamment en matière de soins et de santé, pour des personnes en situation de vulnérabilité.

Ce projet se concrétise autour de trois missions prioritaires :

- Rendre accessible l'offre complémentaire santé à des personnes en difficulté : travailleurs pauvres, jeunes, familles, bénéficiaires de pensions, de petites retraites, personnes fragiles socialement, par la négociation et le suivi d'un contrat collectif avec des mutuelles de santé
- Développer les compétences et connaissances des membres adhérents de l'association pour accompagner leurs publics à devenir des acteurs responsables de leur santé. Constituer, en lien avec les organismes partenaires, un lieu de partage qui favorise les échanges et met en œuvre des actions d'information et de formation au bénéfice des membres de l'association
- Être un lieu d'expérimentation, un laboratoire pour des actions nouvelles ; animer un espace de veille réglementaire et législative en lien avec les organismes partenaires

Plus généralement, l'association peut développer tout projet, en conformité avec son objet, pour faciliter l'accès aux droits et à la santé.

AD2S permet à ses structures adhérentes de bénéficier d'un accompagnement à l'accès aux droits et à la santé.

Les structures peuvent proposer la garantie santé AD2S auprès des publics ne pouvant pas bénéficier des droits CMU ou ACS.

C'est une mutuelle santé négociée à un tarif préférentiel pour les personnes en difficulté. Mais également une garantie santé sur mesure, accompagnée et réfléchie avec les acteurs de terrain et les publics bénéficiaires sans conditions de seuil.

Dans la continuité des actions menées par le CCAS en matière de lutte contre le non recours aux droits et l'accès aux soins, l'adhésion à l'association permettrait d'offrir une réponse supplémentaire aux habitants de la commune en difficulté.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adhérer à l'association et de régler la cotisation de 50 € pour l'année 2018.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 du Centre Communal d'Action Sociale.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 28 juin 2018.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU MARDI 26 JUIN 2018

SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de votants	9

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Véronique SAGET, Christine SIMONNET, Annette FRANCISCO, Rosette GIRSCH, Marie-France LACOUR, Janine MARCHAL et Marie-France METZELARD.

EXCUSES :

Mmes Myriam LEDROIT et Patricia LANZI.

MM. Guy FRANIATTE, Louis CAUSERO, Jean-Pierre BRANDELY, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

ABSENT :

M. Matthieu RIFF.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

